



**PRÉFET
DES HAUTS-
DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Hébergement et du Logement
DRIHL Hauts-de-Seine**

Service habitat et rénovation urbaine

Bureau du suivi des organismes HLM

Affaire suivie par : Veliteki CUSENIER
veliteki.cusenier@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 0140 97 29 35

Nanterre, le

06 MAI 2022

NOTE

à

Monsieur le préfet de la Région Île-de-France

Objet : projet de fusion-absorption des offices publics de l'habitat de Levallois-Perret, Puteaux et Courbevoie

Les trois offices publics de l'habitat de Levallois-Perret, Puteaux et Courbevoie sont engagés depuis 2020 dans un processus de rapprochement, qui est aujourd'hui concrétisé par une demande de fusion de ces trois établissements publics.

L'Office de l'habitat de Puteaux a été désigné comme entité absorbante des deux autres. Ce choix a été validé par l'EPT lors du conseil de territoire du 13 décembre 2021 et par les offices lors des conseils d'administration des 14,15 et 16 décembre 2021.

Le projet de fusion a ensuite été validé par les conseils d'administration des trois offices (respectivement les 23 mars pour Levallois-Perret et Puteaux et 24 mars 2022 pour Courbevoie) qui, après délibération, ont émis un avis favorable. Le changement de dénomination de l'OPH de Puteaux en « Office public de l'habitat Rives de Seine Habitat » a également été validé lors du conseil d'administration de cet office en date du 23 mars 2022.

Conformément à l'article R. 421-1 du Code la construction et de l'habitation, l'EPT Paris Ouest La Défense, en tant que collectivité de rattachement des trois offices, a approuvé le projet de fusion ainsi que le changement de dénomination de l'OPH de Puteaux lors du conseil de territoire du 29 mars 2022.

Par courrier en date du 14 avril 2022, M. Jacques KOSSOWSKI, président de l'EPT Paris Ouest La Défense, m'a formellement saisi de la demande de regroupement des trois offices publics de l'habitat de Levallois-Perret, Puteaux et Courbevoie, en application de l'article 81 de la Loi ELAN du 23 novembre 2018.

Selon les dispositions du même article R. 421-1 du Code la construction et de l'habitation, l'avis du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) est requis pour ce projet de fusion ; celui-ci sera donc présenté lors de la prochaine séance du bureau le 25 mai prochain.

Dans le cadre de l'accompagnement à la mise en œuvre de cette fusion, l'office absorbant a entrepris une demande de subvention auprès de la caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS), pour laquelle j'ai émis un avis favorable.

Cette opération de fusion s'inscrit dans le cadre de la rationalisation du tissu des acteurs du logement social du département des Hauts-de-Seine. Les trois communes concernées forment un territoire connexe, situé aux portes de Paris et à proximité immédiate du pôle d'emploi de la Défense. Dans un contexte de faible disponibilité et de cherté du foncier, cette fusion permettra de bâtir un acteur fort pour le développement du logement social dans un territoire qui en manque, les deux communes de Levallois-Perret et Courbevoie étant déficitaires au sens de la loi SRU. Après analyse du dossier par mes services, je vous indique donc y être favorable.

Cette fusion est stratégique, Jean-Luc Avancé

Le préfet

Laurent HOTTIAUX
Laurent HOTTIAUX